

# **Protéines végétales: culture sur terres gelées d'oléagineux, protéagineux et fourrages suite à la crise de BSE**

2001/2116(COS) - 18/06/2002

La commission a adopté le rapport de Struan STEVENSON (PPE-DE, UK) sur la communication de la Commission européenne. Ce rapport critique la solution préconisée par la Commission européenne, savoir le recours aux importations de protéines végétales destinées à être utilisées dans l'alimentation animale au détriment de leur culture dans l'UE, considérant qu'elle place l'UE dans une situation de vulnérabilité et ne constitue pas une réponse durable aux besoins de l'UE en protéines végétales. Les députés européens soulignent par ailleurs qu'une grande partie des importations correspond à des tourteaux de soja, qui sont pour la plupart génétiquement modifiés. La commission estime que, en premier lieu, il conviendrait de combler le manque de protéines en mettant fin à l'interdiction d'utiliser des farines de poisson pour l'alimentation des ruminants. Plus long terme, l'UE devrait favoriser sa production de protéines végétales, telles que les légumineuses, les céréales et les graminées ainsi que les crucifères, par des améliorations végétales. Le rapport souligne que, alors que les États-Unis augmentent leurs aides à la production de soja (ventuellement en violation des règles commerciales internationales), l'UE est tenue de les réduire en vertu des accords internationaux et des dispositions de l'Agenda 2000 en matière agricole. L'UE pourrait néanmoins contourner ces restrictions au titre des dispositions de la PAC relatives au développement rural prévoyant l'octroi d'une aide à la rotation des cultures et la réserve d'un certain pourcentage des terres à la culture des graines oléagineuses. Enfin, la commission souligne que les pays candidats subviennent leurs propres besoins en protéines végétales à hauteur de 80 % et qu'il conviendrait donc de les encourager à en produire pour le marché des quinze États membres actuels.